

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°96

Date de Publication
- 1 OCT. 2018
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 1 OCT. 2018
Date de la convocation
17 septembre 2018

Présents :

Mmes FAURE-BRAC, GOBET, HATEMIAN, HAVLIK, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, PIANEZZE, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme BERTRAND à Mme le Maire
Mme BREZZO à M. SIEPEN
Mme DESBIEF à Mme FAURE-BRAC
Mme FOURETS à Mme MATEO

Absente :

Mme GAWLIK

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Approbation de la convention avec la S.C.O. Sainte Marguerite pour la co-organisation du Marseille Cassis.

A la demande de Madame le Maire, monsieur MORTELETTE expose à ses collègues que cette année la course pédestre du Marseille Cassis fêtera ses 40 ans d'existence. Depuis sa création, le nombre de participants n'a cessé d'augmenter pour atteindre les 20 000 coureurs en 2018.

Aussi, de 1979 à nos jours, les besoins de l'organisation, les moyens mis en œuvre et le budget global de cette manifestation se sont accrus. En parallèle, les normes et la réglementation ont également évolué.

Dès lors, il convient de revoir et d'encadrer de façon plus précise les modalités de cette co-organisation au travers d'une convention. Elle est conclue pour une durée de trois ans.

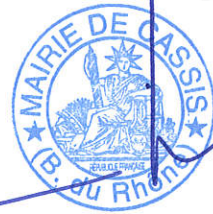
Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver la convention à passer avec la S.C.O. Sainte Marguerite pour la co-organisation du Marseille Cassis,
- d'autoriser Madame le Maire à signer ce document.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 25 septembre 2018.

Le Maire,
Danielle MILON



[Handwritten signature in blue ink]